



# **Rapport annuel du Comité 2017/2018**

**sur la 93<sup>e</sup> année associative  
à l'occasion de l'assemblée générale du  
vendredi 25 mai 2018  
à Interlaken**

[www.betreibung-konkurs.ch](http://www.betreibung-konkurs.ch)

## Table des matières:

	<b>Page:</b>
Généralités	3
<b>1<sup>re</sup> partie: événements de l'année associative 2017/2018</b>	
1.1. 92 <sup>e</sup> assemblée des membres à Biel/Bienne	3
1.2. ASEPF	3
<b>2<sup>e</sup> partie: Comité central</b>	
2.1. Composition du personnel 2017/2018	3
2.2. Informations internes	4
2.3. Personnel	4
2.4. Secteurs d'activité	4
2.5. Positionnement de la Conférence	4
<b>3<sup>e</sup> partie: comptes rendus des divisions</b>	
3.1. Présidence	
3.1.1. Activité au sein du Comité	5
3.1.2. Consultations	5
3.1.3. Finances et comptabilité, comptes annuels 2017/2018 et budget 2018/2019	5
3.1.4. Transfert des finances et de la comptabilité	5
3.1.5. Assemblées annuelles des membres collectifs	5
3.1.6. Entretiens avec l'ASEPF	5
3.2. Droit et politique	
3.2.1. Modifications légales	6
3.2.2. e-LP	7
3.3. Membres	
3.3.1. Formations continues	9
3.3.2. Ecole	9
3.3.3. Gestion intégrée stratégique des risques	10
3.4. Relations publiques	
3.4.1. Domaines	11
3.4.2. Concept	11
3.4.3. Brochure des 125 ans de la LP	11
3.4.4. Médias	11
3.4.5. Contacts	11
3.4.6. Bulletins LP	11
3.4.7. Site Internet	12
<b>4<sup>e</sup> partie: membres de l'association</b>	
4.1. Statistique des offices des poursuites	12
4.2. Statistique des offices des faillites	12
<b>5<sup>e</sup> partie: examen professionnel fédéral d'expert en matière de poursuites et faillites</b>	
5.1. Examens 2017	13
<b>6<sup>e</sup> partie: perspectives et conclusion</b>	
6.1. Assemblée des membres 2019 à Andermatt	13
6.2. Intérêts des membres	13
6.3. Année associative 2018/2019	13
6.4. Remerciements	13

## Rapport annuel du Comité central, année associative 2017

Chers juges fédéraux, chers honorables représentants de l'Office fédéral de la justice, chers représentants des autorités cantonales de surveillance, Monsieur le Conseiller d'Etat, chers membres d'honneur, chers délégués et invités, chers membres de l'association, chers lecteurs,

### Généralités

Nous soumettons le rapport annuel suivant aux membres de la Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse, en leur proposant de l'approuver lors de la 93<sup>e</sup> assemblée des membres du vendredi 25 mai 2018 au Kursaal à Interlaken.

Comme à l'accoutumée, nous renonçons à examiner en détail la situation générale mondiale et à nous exprimer à ce sujet dans ce rapport. Nous souhaitons plutôt préciser et rendre transparentes les tâches et les activités du Comité central. Lors de l'assemblée des membres, nous vous donnerons volontiers des informations plus détaillées sur certains thèmes centraux de notre travail.

### 1. Evénements 2017

- 1.1. La 92<sup>e</sup> assemblée des membres s'est tenue le vendredi 16 juin 2017 à Biel/Bienne. Nous gardons tous sûrement un bon souvenir du magnifique temps estival, de la bonne organisation de cette assemblée et de la superbe excursion du samedi.
- 1.2. L'Association suisse d'examen professionnel des poursuites et faillites (dénommée ci-après «ASEPF») a tenu son assemblée annuelle le jeudi 26 avril 2018 à Zoug. Le président Bogdan Todić a habilement dirigé l'assemblée. Malgré une (légère) perte financière au cours de l'exercice 2017, il a pu présenter une année couronnée de succès. Pour nous, l'ASEPF est un partenaire important, car elle ne réalise pas seulement les examens professionnels fédéraux en matière de poursuites et de faillites, mais aussi les examens des formations certifiantes «formation de base» et «spécialisation».

### 2. Comité central (mandat 2017 – 2021)

- 2.1. Le Comité central se compose comme suit (par ordre alphabétique des noms):

Chargé:	Membre du comité, lieu de travail:
Président	Budliger Armin, Stans
Droit et politique	de Mestral Yves, Zurich
Vice-président	Dörflinger Michael, Kreuzlingen
Relations publiques	Isler Roland, Winterthour
Responsable secrétariat	Kuhn Gerhard, Bâle
Tâches particulières	Lauber Pascal, Bulle

Finances Romano Daniel, Lausanne  
Informatique/site Internet Todic Bogdan, Saint-Gall

Réviseurs des comptes:

Réviseur Rhyner Hans, Kleindöttingen  
Réviseur Germann Philippe, Payerne

2.2. Informations internes: **«Les personnes qui travaillent ensemble additionnent leurs potentiels. Les personnes qui travaillent les unes pour les autres multiplient leurs potentiels.»**

Ces paroles (de Steffen Kirchner) symbolisent notre travail d'équipe au cours de ces douze derniers mois. Le Comité central est devenu une entité collégiale dans laquelle chacun travaille au service de l'autre avec beaucoup d'engagement (bénévole) et d'enthousiasme!

2.3. Personnel: après seize ans d'activité au sein du Comité, dont quatorze en tant que vice-président, Michael Dörflinger a annoncé sa démission suite à cette assemblée des membres. Pendant toutes ces années, nous avons pu bénéficier avant tout de ses expériences politiques et de sa grande capacité de compréhension. Nous remercions Michael pour son soutien et lui souhaitons plein succès pour l'avenir.

2.4. Lors de la séance spéciale des 24 et 25 octobre 2017 à Emmetten, nous avons défini les quatre secteurs d'activité (appelés «divisions») suivants pour le Comité central:

- Présidence
- Droit et politique
- Membres
- Relations publiques

Nous sommes convaincus que la Conférence dispose ainsi de structures modernes et que nous pourrions travailler de manière encore plus efficace et ciblée.

2.5. Positionnement de la Conférence; vision et valeurs, collaboration au sein du Comité central et planification de la succession: le 16 mars 2018, nous avons développé la vision suivante pour notre association: **«La Conférence des préposés aux poursuites et faillites de Suisse est l'organisation faîtière engagée et fiable des offices des poursuites et faillites suisses. Elle s'engage en faveur des intérêts organisationnels, juridiques et collégiaux de ses membres, promeut une application du droit uniforme et est la première interlocutrice de toutes les parties prenantes pour les questions relatives au droit de la poursuite pour dettes et de la faillite.»**

Concernant la collaboration au sein du Comité central, les attentes suivantes ont été formulées:

- engagement en faveur de la Conférence et des membres;
- action en bonne conscience;
- bénévolat.

Lors de la constitution des commissions et sous-commissions, il convient de tenir compte de la planification stratégique de la succession. Il faut encourager les jeunes professionnels engagés et formés.

### **3. Comptes rendus des divisions**

#### 3.1. Présidence:

- 3.1.1. **Activité au sein du Comité:** au cours de l'année associative écoulée, le Comité s'est rencontré en tout lors de trois séances ordinaires et de deux séances spéciales. Les programmes étaient fortement chargés! En plus des affaires courantes, beaucoup de temps a été consacré aux questions organisationnelles et au développement de la stratégie. Nous avons accepté les différents défis avec une grande confiance et beaucoup d'engagement. Nous pouvons constater que notre collaboration était très collégiale, bonne et efficace. Nous renvoyons à ce sujet aux procès-verbaux des séances qui ont été envoyés aux membres collectifs.
- 3.1.2. **Consultations:** la rédaction de consultations et de prises de position sur de nouvelles lois et ordonnances a constitué une part non négligeable du travail effectué au cours de l'exercice.
- 3.1.3. **Concernant les comptes annuels 2017/2018 et le budget 2018/2019,** nous renvoyons aux différentes explications lors de l'assemblée générale. Nous pouvons toutefois constater de manière générale que nous disposons de finances saines!
- 3.1.4. **Le 12 décembre 2017,** nous avons décidé de transmettre des parties des finances et de la comptabilité au SVIT Zurich. Cela nous permet d'une part d'économiser des ressources en personnel importantes au Comité central et d'autre part de tenir notre comptabilité de manière professionnelle. Ce transfert (partiel) au SVIT Zurich est tout à fait logique, car il se charge déjà depuis des années de toutes les finances de notre école.
- 3.1.5. **Au cours de l'exercice écoulé,** nous avons aussi pu participer à différentes assemblées annuelles de membres collectifs. Rencontrer en personne les collègues de la branche avant et après les assemblées a favorisé la convivialité et l'échange, au-delà des décisions que nous avons à prendre, surtout sur le plan politique. Entretenir les échanges et ne pas se mouvoir uniquement dans notre propre «cosmos» sont aussi des facteurs très importants pour nous ces prochaines années!
- 3.1.6. **A l'occasion d'une séance du Comité fin juillet 2017,** nous avons examiné si une fusion avec l'ASEPF serait judicieuse. Initialement, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (dénommé ci-après «SEFRI») avait exigé que l'organisateur des examens (ASEPF) soit indépendant de la Conférence, conformément aux dispositions légales. Cette exigence a maintenant été abandonnée. A notre avis, les inconvénients d'une fusion l'emportent nettement sur les avantages et il serait par ailleurs difficile de faire accepter cette fusion aux membres de l'ASEPF. Une fusion entraînerait des coûts considérables car il faudrait rédiger à nouveau différents règlements. Certes, les indemnités du Comité d'une part et les cotisations des membres de l'ASEPF d'autre part seraient supprimées.

Toutefois, les contributions non négligeables du SEFRI seraient aussi supprimées, car la Conférence dispose de

réserves suffisantes. Il est prévu à présent qu'un à deux membres du Comité central soient représentés au Comité de l'ASEPF; ils pourraient y défendre les intérêts de la Conférence.

### 3.2. Droit et politique:

#### 3.2.1. La LP et par conséquent le travail des offices des poursuites et faillites ont mené pendant longtemps une existence discrète, qui a définitivement pris fin en 2017!

Les principaux thèmes qui ont suscité de vives discussions au sein du Comité central et ont en partie donné lieu à des prises de position de notre côté étaient les suivants: la mise en œuvre de l'art. 8a, al. 3, let. d de la nouvelle LP (adaptation du droit de consultation en cas de poursuites prétendument abusives), les émoluments de la LP et, en marge, l'examen de la question de l'introduction d'un extrait du registre des poursuites fédéral.

Concernant le droit de consultation: la nouvelle formulation adoptée par les conseillers fédéraux mi-décembre 2016 ne suscite nulle part un vrai enthousiasme – et encore moins de notre côté. On peut tout de même constater que nous avons pu éviter le pire au préalable, notamment grâce à notre participation. Nous renonçons ici à entrer dans les détails. Il convient seulement de noter que l'entrée en vigueur se fait attendre relativement longtemps – actuellement, elle est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous avons hâte de voir si la date sera respectée. La raison de cette durée relativement longue réside dans l'indécision concernant le montant des émoluments pour la mise en œuvre de l'art. 8a, al. 3, let. d de la nouvelle LP. Un émolument forfaitaire est proposé dans le projet d'OELP envoyé récemment en consultation. Cette solution a l'avantage indéniable par rapport à une facture détaillée (les émoluments dus sont facturés par document nécessaire) que le débiteur sait à l'avance dans quoi il s'engage. D'un point de vue purement politico-juridique, cette solution doit être privilégiée. Et nous touchons déjà au cœur du thème suivant: le projet d'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la LP. On dit en règle générale que tout vient à point à qui sait attendre – nous verrons le résultat des consultations. Lors de sa séance du 24 mai 2018, le Comité central a adopté les éléments clés de sa prise de position – la réponse à la consultation formulée sera publiée sur le site Internet de la Conférence dès que cette dernière aura été adoptée définitivement par le Comité. Nous ne pouvons donc pas entrer dans les détails ici. On peut tout de même noter que le projet et les adaptations qu'il contient sont accueillis positivement dans l'ensemble. En revanche, les nouveautés dans le cadre du projet e-LP feront sûrement encore l'objet de vives discussions; notamment au sujet de l'applicabilité dans une pratique marquée par une procédure de masse.

Le projet d'ordonnance sur les émoluments perçus en application de la LP nous mène au prochain thème: la motion déposée par certaines sphères politiques concernant la réduction des émoluments dans l'OELP susmentionnée. A première vue, les bénéfices réalisés dans plusieurs cantons grâce aux poursuites (on entend par-là les marges de couverture au compte du canton responsable ou de la commune responsable) sont frappants – et on constate avec lucidité que cela ne peut pas

vraiment être l'intention recherchée d'inciter les offices des poursuites à réaliser des bénéfiques les plus élevés possible! Comme nous le savons, le Conseil fédéral a aussitôt également invité les

cantons à s'exprimer sur le taux de couverture des coûts des offices des poursuites et des faillites dans le cadre de la procédure de consultation sur l'OELP partiellement révisée. Concrètement, il s'agit d'effectuer un examen plus approfondi des bénéfiques élevés enregistrés principalement en Suisse romande. Selon nous, le Conseil fédéral a bien fait de non seulement recommander de rejeter la motion, mais aussi de se renseigner en parallèle concrètement sur les différents taux de couverture des coûts. C'est évident: cela n'a pas de sens de comparer des pommes avec des poires, voire des pommes avec des bananes. Il est évident que de nombreux offices des poursuites assument également d'autres tâches (office des faillites, bureau du registre foncier, bureau de notaire, huissier, etc.). Les tâches des offices des poursuites ne sont pas les seules à être considérablement différentes d'un canton à l'autre. Les pages des facteurs de charges des factures sont également, et à plus forte raison, différentes: un loyer est-il inclus ou non, et si oui, est-ce que cela est usuel sur le marché? Comment sont évaluées les différentes structures salariales cantonales ou communales et la dépendance au site des loyers? Des cotisations sont-elles versées à des institutions de prévoyance professionnelle pour des personnes déjà retraitées? Qu'en est-il de la facturation interne de prestations transversales de l'administration centrale? Etc., etc. Par ailleurs, la question de la qualité du travail fourni doit enfin être permise si l'accent est placé de la part des responsables politiques uniquement sur la réalisation de bénéfiques ou son empêchement: est-elle obligatoirement équivalente si le collaborateur d'un office des poursuites traite chaque année en moyenne 1000 poursuites, 2500 poursuites ou davantage? Avant de légiférer de manière hâtive, il conviendrait de répondre à plusieurs autres questions importantes au moyen de clarifications et d'analyses approfondies et fondamentales – toutefois seulement s'il existe vraiment une volonté politique d'y regarder de plus près.

Pour finir, il faut encore mentionner les efforts pour l'introduction d'un extrait du registre des poursuites fédéral. L'Assemblée fédérale a confirmé sa volonté en la matière au travers de plusieurs interventions. Le Conseil fédéral a par la suite mandaté deux grandes études détaillées sur la clarification des besoins et la mise en œuvre technique. Résultat: une éventuelle mise en œuvre est beaucoup plus complexe que prévu en pratique. Ceci ne nous étonne pas: le diable se cache dans les détails et son exorcisation coûte une somme d'argent considérable. Nous verrons probablement au cours des douze prochains mois si les politiciens sont prêts à payer et, le cas échéant, combien ils sont prêts à déboursier pour surmonter les difficultés liées à l'introduction d'un extrait du registre des poursuites fédéral.

Ce sont ces quelques éléments clés en matière de politique et de droit qui ont occupé le Comité central ces douze derniers mois. Il ressort clairement de ces explications que l'existence discrète mentionnée au début a connu un grand changement d'un point de vue purement politico-juridique – il convient néanmoins de souligner que la volonté des offices des poursuites et des faillites de s'associer est plutôt limitée. La

nouvelle existence marquée par plus ou moins d'interventions politiques réfléchies semble manifestement vouloir à tout prix s'imposer.

3.2.2. Le projet e-LP fait partie du quotidien de tout office des poursuites. Au cours de l'exercice 2017, 1 277 698 poursuites au total ont été entamées par voie électronique.

Cela correspond à 42,5 % des procédures de poursuite engagées en Suisse. En tout, le réseau e-LP comprend actuellement près de 410 offices des poursuites et 227 créanciers actifs.

Nous sommes parfaitement conscients qu'il existe des problèmes isolés à certains endroits dans l'utilisation d'e-LP. Il est en outre souvent difficile de déterminer qui est responsable de ces problèmes. S'agit-il de l'Office fédéral de la justice, des créanciers, du fournisseur du logiciel ou de l'utilisateur lui-même? L'objectif doit être de résoudre ces problèmes au travers d'une bonne collaboration.

Nous pouvons vous informer à titre complémentaire que nous collaborons de manière très constructive avec l'équipe du projet e-LP. Nos deux collègues du Comité central Bogdan Todoc et Yves de Mestral sont membres du comité e-LP et peuvent s'impliquer dans différents thèmes.

On se demande aujourd'hui si et comment les créanciers qui ne font pas partie du réseau e-LP peuvent entamer des poursuites par voie électronique. Concrètement, il faut qu'il y ait des fournisseurs de cloud qui mettent leur interface Sedex à la disposition de tiers et que les créanciers ayant très peu de poursuites puissent ainsi communiquer par voie électronique avec l'office des poursuites. La décision de lancer ce processus est entre les mains des décideurs politiques. La manière dont ce processus sera mis en place est importante pour nous, c'est pourquoi nous nous engagerons aussi dans notre intérêt en faveur d'une pratique pertinente.

Nous sommes conscients que certains sont sceptiques au sujet de ces thèmes. Nous considérons cependant qu'il est de notre devoir de participer à l'avenir numérique. C'est la seule manière de donner notre point de vue et de formuler nos souhaits. Le passé a montré que la numérisation ne peut pas être arrêtée. Qui, parmi vous, aurait par exemple cru possible il y a vingt ans que précisément à cet instant vous puissiez envoyer à vos *followers* une photo de cette assemblée et transférer juste après via TWINT à votre partenaire quelques francs pour une sortie shopping dans l'une des nombreuses bijouteries locales? Vous pouvez ensuite commander une paire de chaussures chez Zalando, consulter la webcam en direct à la Schynige Platte et fermer les stores de votre maison via une application car vous avez oublié de le faire ce matin.

Si vous pensez à tout ça, paraît-il toujours si utopique que nous transmettions dans un avenir proche des commandements de payer à nos débiteurs via une plate-forme électronique? Ou ne serait-il pas souhaitable que nous ayons tous un tableau de bord avec une vue d'ensemble de toutes les interfaces avec l'Etat? Dans ce tableau de bord, vous auriez une vue d'ensemble de votre registre des poursuites, de votre registre des impôts, de votre consommation d'électricité, de votre propriété foncière, etc.



Il existe une citation de l'ancien président de la République fédérale d'Allemagne Gustav Heinemann au sujet de ces changements. Ce dernier a dit il y a déjà plus de 50 ans: celui qui ne veut rien changer finira par perdre ce qu'il souhaite préserver! Pensez à Kodak ou Nokia qui n'ont pas procédé à ces changements et qui ont pratiquement disparu du marché, bien qu'ils étaient des chefs de file dans leur secteur. Nous ne disparaîtrons certainement pas et nous entreprenons tout ce qu'il faut pour vous soutenir au mieux et pour pouvoir nous engager en faveur des intérêts de notre profession.

Nous avons déjà l'honneur de vous laisser entrevoir un premier résultat aujourd'hui. Cet automne, la Conférence proposera un cours sur e-LP en collaboration avec l'Office fédéral de la justice et les fournisseurs de logiciels. Ce dernier comprendra des explications théoriques d'Urs Paul Holenstein le matin et des conseils et astuces pratiques sur e-LP prodigués par les différents fournisseurs de logiciels l'après-midi. Selon les besoins, ce cours sera proposé de manière décentralisée dans la région de Zurich, en Suisse centrale, dans le Nord-Est de la Suisse et éventuellement en Suisse romande. Un seul fournisseur de logiciels sera présent sur place à chaque cours. Vous pourrez ainsi décider quelles explications vous voulez suivre. Bien entendu, vous pourrez aussi participer à plusieurs manifestations et évaluer ainsi les produits des concurrents. Nous vous fournissons le programme des cours en temps voulu.

### 3.3. Membres:

- 3.3.1. Une fois de plus, de nombreuses personnes ont participé à nos formations continues du 17 mai 2017 à Lausanne et du 5 septembre 2017 à Baden. A Lausanne, notre collègue Pascal Lauber a dirigé pour la première fois la formation; à Baden, Jörg Koch a dirigé sa dernière formation. Tous deux méritent un grand merci!
- 3.3.2. Le 20 juillet 2017, Marianne Huber-Schwarz a repris la direction opérationnelle de l'école. Elle succède à Stefan Broger. Le passage de témoin s'est déroulé sans difficulté grâce à une bonne préparation. En tant que responsable de la formation de la Conférence suisse, elle s'est investie avec beaucoup d'engagement et d'enthousiasme dans sa nouvelle mission.

Le nombre de participants pour l'année associative 2017/2018 a de nouveau été très satisfaisant: 32 participants au total ont pu suivre la formation de base 2017/2018. Tous les candidats ont reçu le certificat de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite le 31 août 2017 à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes à la *Zunft* *zur Saffran* à Zurich. 33 personnes ont suivi le module de spécialisation 2017/2018. 26 candidats ont réussi l'examen de formation certifiante de spécialiste en matière de poursuite pour dettes et de faillite et ont reçu leur certificat le 19 avril 2018 lors de la remise de diplômes à Lucerne. Cela correspond à un formidable taux de réussite de 75%! Une candidate a renoncé à participer à l'examen. Dans le cadre du module complémentaire 2017, 20 personnes se sont préparées au brevet fédéral.

Afin de bien préparer les étudiants aux examens des formations certifiantes et au brevet fédéral, trois répertoires ont été organisés, comme les années précédentes. Les séminaires organisés à Rheinfelden ont duré un jour et demi (formation de base et spécialisation) ou deux jours et demi (module complémentaire). Après les ateliers ainsi que les tests difficiles et exigeants durant la journée, la soirée était placée sous

le signe de la convivialité. Selon les retours d'information des différentes classes, cette offre complémentaire a été très appréciée.

25 participants ont déjà commencé le module complémentaire 2018 le 25 avril 2018. Les formations 2018/2019 (de base et spécialisation) qui commenceront en août sont déjà complètes.

### 3.3.3. Gestion intégrée stratégique des risques pour les offices des poursuites et faillites de Suisse

Notre motivation: le personnel des offices des poursuites et/ou faillites travaillent sans conteste dans un environnement de travail difficile. Bien que les relations soient constructives avec toutes les parties, il y a inévitablement des conflits qui surviennent régulièrement.

La Conférence a le privilège de former ce personnel. Nous considérons qu'il est par conséquent du devoir de la Conférence de veiller sur «son» personnel et, dans la mesure du possible, de veiller à ce qu'il puisse travailler dans un environnement sûr et qu'il ne quitte pas le domaine de la poursuite pour dettes et de la faillite. Il convient d'éviter que le personnel quitte notre branche pour des raisons telles que:

- «Je suis injurié(e), etc. (perte d'autorité)»;
- «Je ne me sens pas en sécurité à mon poste de travail»;
- «J'en ai assez de toujours être le «souffre-douleur» des autres»;
- «Je ne m'en sors pas avec la pression de nos clients» (charges psychosociales), etc.

Nous voulons créer la base stratégique permettant d'améliorer tant la sécurité que le bien-être des employés des offices (ou du moins les maintenir à un bon niveau). Travailler dans un office des poursuites et/ou faillites doit être attrayant malgré les tâches quotidiennes pas toujours simples.

Nous avons constaté que le thème de la gestion intégrée stratégique des risques n'a jamais été abordé jusqu'à présent à la Conférence. Divers entretiens et clarifications sur le terrain ont permis de clarifier le souhait de recommandations pratiques de la Conférence en matière de mesures de sécurité efficaces et axées sur les risques dans les offices des poursuites et/ou faillites.

Dès l'instant où nous souhaitons absolument apporter des éléments constructives en faveur de nos membres, nous avons décidé de lancer le projet «Gestion intégrée stratégique des risques pour les offices des poursuites et faillites de Suisse».

Il ne s'agit pas uniquement de la sécurité structurelle et technique, telle que la protection incendie, mais aussi de l'identification des dangers internes, de la formation des collaborateurs d'un organe, des questions relatives à la protection des données ou des mesures de prévention contre les risques psychosociaux au travail.

Objectif du projet: en tant que Conférence disposant d'une politique de risque / d'une vision / d'une ligne de conduite en matière de risques, nous voulons créer la base sur laquelle réaliser un état des lieux général des risques stratégiques. Les responsables des offices des poursuites et/ou faillites doivent ensuite être rendus attentifs aux risques existants et, dans la mesure du possible, être aidés dans la mise en place de mesures appropriées.

Pour parvenir à cet objectif, l'équipe de projet Willimann/Université de Lucerne a élaboré un guide théorique et conceptuel qui permet aux organes publics de développer une gestion intégrée des risques axée sur la stratégie et de l'asseoir sur des fondations solides.

Deux phases de projet sont prévues, pour lesquelles nous avons besoin de cinq à sept membres (dénommés ci-après «Participants»). Les Participants doivent consacrer environ deux jours au projet. A la fin, les Participants, ainsi que le Comité central, recevront un rapport de clôture du projet qui présentera les résultats obtenus et contiendra des recommandations d'action concrètes.

Après l'assemblée, nous informerons par écrit et de manière plus détaillée nos membres à ce sujet.

### 3.4. Relations publiques:

#### 3.4.1. Le domaine des relations publiques comprend quatre éléments principaux:

- médias
- contacts
- revues
- site Internet

3.4.2. Nous nous sommes fixé pour objectif principal de mieux faire valoir notre association professionnelle à l'avenir. En décembre 2017, le concept de relations publiques a été approuvé et adopté. Il est indispensable de promouvoir l'identité visuelle. Les cantons et les responsables veillent à ce que le logo de la Conférence apparaisse sur tous les documents publiés vers l'extérieur.

3.4.3. L'objectif d'améliorer le degré de notoriété de la Conférence est mis en œuvre via différentes mesures. Une brochure sur les 125 ans de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite a été réalisée. Au cours de ces deux prochaines semaines, cet ouvrage sera envoyé à plus de 1500 destinataires: membres du Parlement, autorités judiciaires, associations professionnelles, universités, bibliothèques, etc. Un flyer présentant la Conférence (tâches, aide, formation continue) sera probablement lancé à l'automne 2018. Les membres peuvent aujourd'hui déjà se procurer des blocs-notes et des stylos à bille comportant le logo de la Conférence. Lors de séances externes, nos membres ne devraient plus utiliser que ses instruments. Comme cadeaux publicitaires, il est possible d'acheter du vin et des friandises comportant le logo de la Conférence.

3.4.4. Dans la partie Médias, nous voulons en premier lieu fournir aux correspondants des médias des coordonnées claires pour faciliter leurs demandes. Dans un second temps, nous travaillerons activement avec des communiqués de presse, et des conférences de presse sont même prévues en cas de thèmes urgents et importants. Il est également prévu que nous réagissions si des comptes rendus nous y contraignent. Nous sommes toutefois tributaires de l'envoi d'articles de presse locaux.

3.4.5. Dans le domaine des contacts, nous voulons mettre à disposition les adresses nécessaires pour les demandes générales et spécifiques. Ces possibilités devraient être fournies à l'externe mais aussi à l'interne.

3.4.6. Le Bulletin des poursuites et faillites reste notre principal outil de communication. Nous maintenons fondamentalement notre ancien concept. Nous publierons toutefois davantage d'informations pour nos membres ainsi qu'à nouveau davantage de décisions de justice.

Suite à des fusions d'offices, notre nombre d'abonnés recule, c'est pourquoi nous avons absolument besoin que nos membres fassent de la publicité pour les bulletins. Il faut aborder autant de personnes intéressées à la LP que possible.

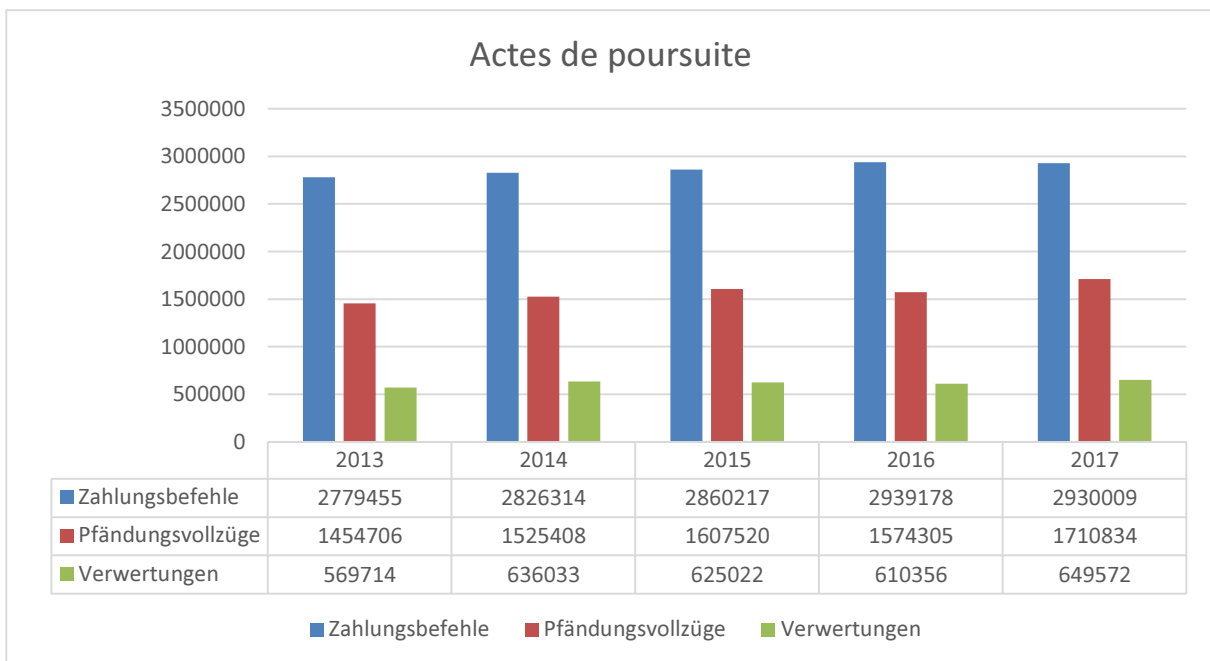
3.4.7. Site Internet de la Conférence: vous avez certainement remarqué un changement en matière de numérique. Le site Internet de la Conférence fait peau neuve. Après avoir entièrement renouvelé le site au début de l'année dernière, l'école y a aussi été intégrée au début de cette année. Les contenus des formations sont désormais décrits en détail et il est possible de s'inscrire en ligne aux formations. Une nouvelle plate-forme d'apprentissage a par ailleurs été créée. Celle-ci permet aux étudiants et aux formateurs de télécharger et de consulter des documents à tout moment et partout, répondant ainsi aux exigences actuelles d'un enseignement moderne.

Vous avez également pu vous inscrire en ligne à la présente assemblée ainsi qu'aux formations continues organisées à Baden et à Lausanne. Nous espérons pouvoir faciliter un peu votre quotidien grâce à ces possibilités. N'hésitez pas à nous faire part de vos retours positifs ou négatifs. Nous nous réjouissons des échanges et bien entendu également des débats qui en découleront.

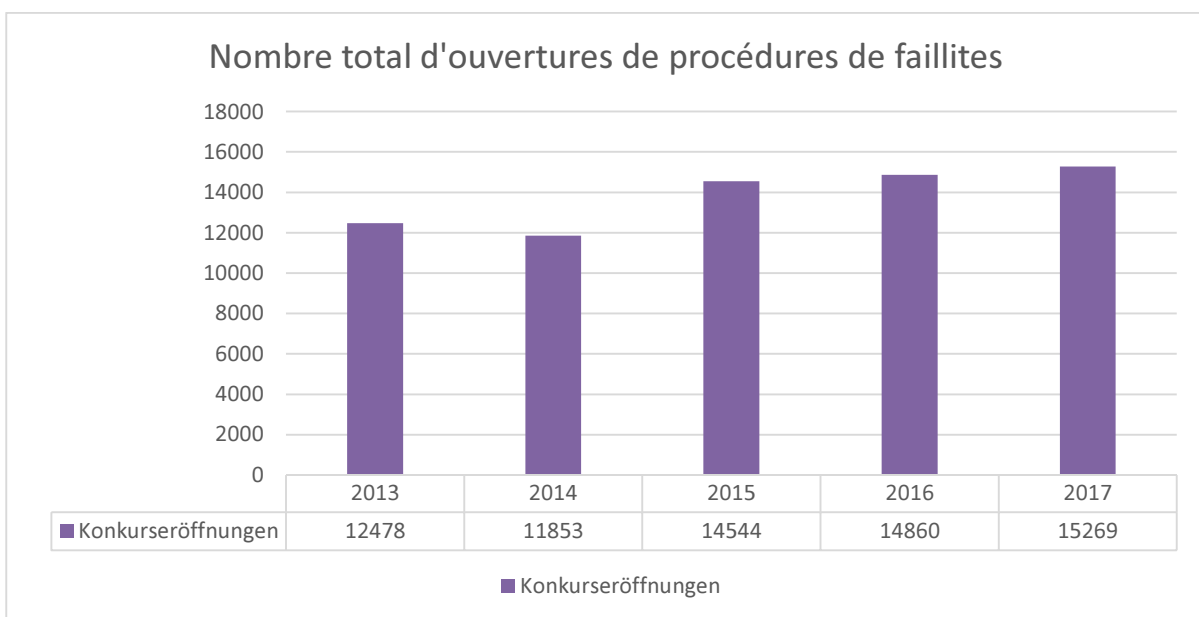
#### **4. Membres de notre association**

4.1. Statistique <sup>1)</sup>:

Poursuites: en 2017, 2 930 009 commandements de payer (- 0,31 % par rapport à l'exercice précédent) ont été établis, 1 710 834 saisies (+ 8,67 %) ont été exécutées et 649 572 réalisations (+ 6,43 %) ont été effectuées.



- 4.2. Faillites: en 2017, 15 269 faillites ont été ouvertes, ce qui correspond à une augmentation de près de 2,75 % par rapport à l'exercice précédent. Durant la même période, 13 794 procédures de faillite ont été clôturées (+ 3,79 %).



1) Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de la statistique

## 5. Examen professionnel fédéral d'expert en matière de poursuites et faillites

- 5.1. 34 candidats ont participé au total à l'examen, parmi lesquels 24 ont pu recevoir le brevet fédéral dans la spécialisation poursuite pour dettes ou faillite. La remise de diplômes a eu lieu à Fribourg le 24 novembre 2017.

## **6. Perspectives et conclusion**

- 6.1. L'organisation de l'assemblée annuelle 2019 de la Conférence à Andermatt se concrétise. Nous remercions le président du comité d'organisation Beat Schuler et son équipe pour leur engagement dans cette tâche. Dans l'espoir de pouvoir rencontrer de nombreux membres à l'assemblée qui se tiendra dans la vallée d'Urseren, je vous prie de d'ores et déjà réserver la date du vendredi 14 juin 2019.
- 6.2. Au travers de ce rapport annuel, nous espérons avoir montré la variété et la complexité du travail de notre Comité. Nous devons tenir compte des intérêts les plus divers, mener de nombreuses discussions, participer à des séances et étudier des dossiers ainsi que des documents. Dans tous ces domaines, nous sommes confiants d'avoir pu atteindre des résultats dans l'intérêt des membres et de notre profession.
- 6.3. Nous envisageons l'avenir avec grande confiance et sommes convaincus de pouvoir poser des jalons importants dans l'histoire de la Conférence au cours de la nouvelle année associative! Ensemble, nous y arriverons – l'union fait la force!
- 6.4. Nous remercions en premier lieu tous nos membres pour leur soutien! L'énergie fournie par certains nous remplit de fierté et nous conforte dans l'idée que nous continuerons à nous engager activement ensemble ces prochaines années en faveur de notre profession.

Bien entendu, nous remercions aussi

- les autorités de surveillance techniques et administratives pour la culture de communication ouverte et respectueuse;
- les fidèles sponsors pour leur générosité;
- les réviseurs des comptes pour leurs contrôles compétents;
- les intervenants/formateurs de nos formations continues et de l'école pour leurs contributions compétentes;
- les membres des commissions pour leur grand engagement;
- les autres partenaires avec lesquels nous avons pu collaborer; et
- dernier mais non des moindres, le comité d'organisation de cette assemblée des membres.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture de ce rapport annuel.

Stans, mai 2018

**Pour le comité, le président:**

Armin Budliger